

## Prévention et contrôle des infections dans l'environnement d'entraînement de l'Institut canadien du sport de l'Ontario (v1)

En date du 3 octobre 2022, l'ICSO a retiré plusieurs de ses protocoles liés à la COVID-19 et a mis en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des infections visant à réduire la transmission de maladies et d'infections. L'ICSO recommande fortement aux athlètes, aux entraîneurs et au personnel d'adopter les mesures de contrôle des infections suivantes pour réduire le risque d'infection ou de maladie grave :

- Se laver fréquemment les mains
- Rester à la maison en cas de maladie
- Maintenir les vaccins à jour, y compris les vaccins de rappel contre la COVID-19 et les vaccins contre la grippe saisonnière lorsqu'ils sont offerts
- Porter un masque (N95, KN95 ou l'équivalent) lors d'une exposition à des environnements intérieurs achalandés, y compris pendant les voyages
- Respecter la distanciation sociale de 2 mètres dans la mesure du possible

De plus, l'ICSO maintiendra les protocoles suivants dans son environnement d'entraînement.

### 1. Port du masque

Dans l'environnement de l'ICSO, le port du masque demeurera obligatoire pour tous les services nécessitant un contact étroit prolongé (thérapie, consultations médicales, anthropométrie, certains tests en laboratoire) et sera facultatif pour toutes les autres situations (réception, vestiaire, salon des athlètes, gymnase, etc.).

### 2. Nettoyage

En plus du nettoyage régulier de nos installations, nous continuerons d'exiger le nettoyage et la désinfection de l'équipement et des surfaces d'entraînement après leur utilisation, car il s'agit d'une pratique gagnante en matière de prévention des maladies infectieuses.

### 3. Test rapide de détection d'antigène

Le test rapide de détection d'antigène n'est plus requis pour entrer dans les espaces de l'ICSO, y compris après les voyages, sauf lorsque cela est explicitement requis pour la gestion des cas de COVID-19 (voir ci-dessous).

### 4. Gestion des cas liés à la COVID-19

- a) **Symptomatique** – si vous présentez des symptômes de la COVID-19, il est recommandé de faire un test rapide de détection d'antigène et d'obtenir des résultats négatifs pendant au moins 3 jours consécutifs avant d'entrer dans l'environnement d'entraînement quotidien ou d'assister aux réunions en présentiel.
- b) **Tests positifs** – les athlètes ou le personnel qui obtiennent un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 doivent suivre les recommandations suivantes :
  - Isolez-vous pendant au moins 5 jours et jusqu'à ce que les symptômes tels que la fièvre, la myalgie, la pharyngite ou les symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements ou diarrhée) se résorbent pendant au moins 24 heures et que les autres symptômes s'atténuent

- Portez le masque pendant 5 jours supplémentaires après votre retour lors des activités à l'intérieur s'il est impossible de maintenir une distance de 2 mètres
  - Continuez de porter un masque si les symptômes respiratoires persistent, comme une toux post-virale
  - Aucun test n'est requis après l'infection pour accéder à l'ICSO
  - Consultez votre médecin d'équipe si les symptômes durent plus de 5 jours
  - Consultez votre médecin d'équipe pour connaître les protocoles de retour à l'entraînement
- c) **Contacts étroits** – les athlètes ou les membres du personnel qui sont considérés comme ayant eu des contacts étroits avec un cas positif connu de COVID-19 doivent suivre les recommandations suivantes :
- Les cas asymptomatiques de contact étroit peuvent continuer de fréquenter l'ICSO s'ils sont pleinement vaccinés (3 doses) ou s'ils ont obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 au cours des 90 derniers jours. Voici les recommandations :
    - Portez le masque pendant 5 jours après l'exposition à l'intérieur de l'ICSO, y compris pendant l'entraînement
    - Surveillez étroitement vos symptômes
  - **REMARQUE** : Une personne dans le protocole de contact étroit qui présente des symptômes doit être considérée comme un cas présumé positif de COVID-19 et suivre le protocole d'isolement mentionné ci-dessus.

**REMARQUE** : Les directives de la politique ci-dessus ne remplacent pas les directives fédérales, provinciales, territoriales ou régionales en matière de santé publique qui exigent un niveau de restrictions plus élevé.

Pour toute question ou demande d'ordre médical, ou pour signaler un résultat positif au test, veuillez communiquer avec notre coordonnateur médical ([sportmedicine@csiontario.ca](mailto:sportmedicine@csiontario.ca)).

Pour toute question ou demande concernant l'accès à l'ICSO, veuillez communiquer avec les Services aux athlètes ([athleteservices@csiontario.ca](mailto:athleteservices@csiontario.ca)).